Chapitre 9

Le patrimoine culturel

TABLE DES MATIÈRES

9. LE PATRIMOINE CULTUREL....9-1

9.1 La problématique générale....9-1

9.2 Les problématiques spécifiques....9-2

9.3 Le patrimoine bâti sur le territoire de la MRC....9-3
9.3.1 Biens patrimoniaux cités, constitués, classés ou reconnus par les administrations municipales et les gouvernements provincial et fédéral....9-3
9.3.2 L'inventaire du patrimoine religieux....9-6
9.3.3 L'inventaire du patrimoine bâti de la MRC....9-7
9.3.4 Les critères de délimitations des sites et territoires d'intérêt patrimonial....9-8
9.3.4.1 Les territoires d'intérêts patrimoniaux....9-8
9.3.4.2 Les sites d'intérêts patrimoniaux....9-14
9.3.4.3 Les sites archéologiques....9-15
9.3.4.4 Les autres éléments d'intérêt patrimonial....9-18

9.4 Les paysages emblématiques....9-19
9.4.1 Les « ambiances » ou structures paysagères....9-20
9.4.2 Les sites d'observation ponctuels....9-21
9.4.3 Les corridors panoramiques....9-21

9.5 Les principaux défis et axes d'interventions....9-22

9.6 Les orientations....9-22

9.7 Les règles de conformité....9-23
9.7.1 Les bâtiments patrimoniaux....9-23
9.7.2 Les paysages emblématiques....9-23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 9-1 Biens patrimoniaux cités, constitués, classés ou reconnus par les administrations municipales et les gouvernements provincial et fédéral .9-4
Tableau 9-2 Valeur patrimoniale des églises de la MRC de Rivière-du-Loup 9-6
Tableau 9-3 Sites archéologiques.....9-16
Tableau 9-4 Bâtiments patrimoniaux d'intérêt local.....9-19

LISTE DES PLANS

Plan 9-1 Les territoires d'intérêt patrimoniaux de la ville de Rivière-du-Loup
Plan 9-2 Le Vieux Saint-Patrice à Rivière-du-Loup
Plan 9-3 La rue Principale et le noyau institutionnel du village de Cacouna
Plan 9-4 Le noyau du village de Notre-Dame-du-Portage
Plan 9-5 Le noyau du village de L'Isle-Verte et de L'Isle-Verte Ouest
Plan 9-6 Le complexe Massé de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Plan 9-7 L'île Verte
Plan 9-8 Les sites archéologiques du territoire
Plan 9-9 Les corridors panoramiques et les sites publics d'intérêt

9. Le patrimoine culturel

Les questions sous-jacentes au patrimoine nous obligent à aborder le phénomène de la vie en communauté. D'ailleurs, le sens général du mot « patrimoine » s'oriente vers l'idée d'un héritage commun à une collectivité. Qui dit héritage, dit nécessairement transmission d'un savoir, d'une pratique, d'une coutume, d'une façon de faire. C'est ce qui unit les membres d'une même communauté. C'est en quelque sorte notre identité.

9.1 La problématique générale

La notion d'identité s'oppose à celle d'altérité. Comme disait un philosophe : ce qui n'est pas moi est un autre[1]. La construction de notre identité se révèle par les expériences que nous avons ressenties tout au long de notre vie en collectivité. Cette représentation de notre identité se conjugue avec celle du groupe où nous évoluons au quotidien et les représentations immatérielles qui interfèrent à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté immédiate. Il n'est donc pas simple de distinguer les éléments qui nous identifient par rapport à ceux qui nous distinguent.

Afin d'y voir un peu plus clair, l'échelle géographique de nos représentations identitaires nous donne une image de cette problématique. Notre identité est d'abord à l'échelle de l'espace du quotidien (local), là où se déploient nos relations sociales, nos interactions physiques avec autrui. C'est le logement familial, le village ou le quartier, le lieu de travail, le paysage du quotidien...

Par la suite, notre identité se déploie vers d'autres échelles géographiques, au contour plus ou moins flou, qui définissent une identité que l'on pourrait qualifier de régionale, par exemple : la région de Rivière-du-Loup, le Bas-Saint-Laurent, le Québec, le Canada, la planète Terre. En d'autres mots, notre identité est la somme des interactions que nous avons avec le monde extérieur qui a du sens dans notre vie.

Toutefois, accordons-nous la même valeur identitaire à tous les lieux, constructions ou objets? Bien sûr que non, toutes les choses n'ont pas la même charge identitaire : le banal versus l'extraordinaire, le beau versus le laid, etc. Il en est de même avec les livres, contes et chansons. Cela revient à la question : quel héritage voulons-nous transmettre aux générations futures? Dans un monde où les identités individuelles comme collectives sont altérées par une multitude d'expériences, cette question n'est pas simple. Le « je » comme le « nous » est de plus en plus difficile à cerner. Et si nous avons une réponse, comment devons-nous faire pour transmettre cet héritage?

Par exemple, il n'y a pas si longtemps, au Québec, la religion catholique était un des piliers de notre identité collective. Depuis les années soixante, on assiste au déclin de la religion catholique au Québec. Dans les grandes villes, mais aussi dans les milieux ruraux, le nombre de pratiquants ne suffit plus à remplir les églises. La relève cléricale est quasi inexistante et les prêtres, encore en fonction, doivent souvent desservir plusieurs paroisses. C'est pourquoi, le patrimoine religieux pose un réel défi. Les fabriques (composées de

[1] Jean-Paul Sartre, *l'être et le néant*, Gallimard, Paris, 1976, 704 pages.

marguilliers) ne sont plus en mesure d'entretenir les immeubles religieux, car la baisse des fidèles influe durement sur leur revenu. Pourtant, les églises sont davantage que des temples religieux. Elles sont des emblèmes identitaires et des points de repère géographique.

Le SADR n'a pas la prétention d'avoir répondu définitivement à ces questions, car elles seront encore une fois débattues par la collectivité au terme de l'horizon de planification du SADR et même avant.

9.2 Les problématiques spécifiques

Si nous avons de la difficulté à cerner l'héritage à transmettre, nous pouvons, à tout le moins, tenter de préserver les artéfacts de notre passé. N'a-t-on pas déjà dit qu'un peuple sans histoire est condamné à disparaître? Il en est de même pour une région, un village.

Le patrimoine bâti de la MRC de Rivière-du-Loup est menacé par l'indifférence ou la grande méconnaissance de la population à son égard. Certains projets de rénovation altèrent l'intégrité architecturale du bâtiment, diminuant ainsi sa valeur patrimoniale. Insidieusement, çà et là, on permet le remplacement des revêtements extérieurs, des fenêtres, des galeries, avec des matériaux incompatibles ou étrangers à la personnalité architecturale des bâtiments. Il en est de même avec les agrandissements de ces bâtiments. Il s'ensuit une dégradation progressive et un appauvrissement du patrimoine bâti qui se traduit par une perte de l'identité du milieu.

Sous le thème de l'indifférence, nous progressons vers l'homogénéisation d'une culture du banal, de la pauvreté identitaire. Ce constat est celui d'un quartier résidentiel homogène dans la forme et dans le contenu. Des matériaux quasi identiques d'une maison à l'autre avec un mode de vie absolument similaire. Que l'on soit dans la ville de Rivière-du-Loup, Repentigny, ou encore à Cincinnati, le même bungalow, le même mode de vie se révèle sous nos yeux.

Dans cette rubrique, on retrouve la banalisation du paysage. Cela relève d'une action de généralisation, de suppression de toute marque distinctive. Ce que sous-entend un paysage banal réside dans l'absence d'éléments identitaires, alors que le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations. Sa nature résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations unissant une société à son territoire.

À la standardisation des matériaux de construction, on rajoute le mitage des espaces exposés au regard du passant, l'entreposage et l'affichage incontrôlé sont les principales causes de la banalisation des paysages.

Encore plus méconnu du grand public, le sort réservé au patrimoine archéologique est peu enviable. Les sites de vestiges étant la plupart du temps l'objet de découvertes fortuites, ils peuvent être passés sous silence s'ils ne sont pas déclarés. Une évaluation minimale du potentiel archéologique devrait toujours être réalisée.

Le patrimoine archéologique apporte des éléments de réponses pour comprendre le mode de vie des premiers habitants, ce qui peut, dans certains cas, nous éclairer sur notre histoire récente. Cette dimension est importante pour comprendre notre identité.

Les questions sous-jacentes au paysage sont de même nature. L'affichage publicitaire incontrôlé et l'entreposage peu balisé provoquent la banalisation des percées visuelles.

9.3 Le patrimoine bâti sur le territoire de la MRC

9.3.1 Biens patrimoniaux cités, constitués, classés ou reconnus par les administrations municipales et les gouvernements provincial et fédéral

Le gouvernement du Québec a identifié, sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, 7 bâtiments et un site patrimonial dont la conservation présente un intérêt public au plan national (voir tableau 9-1). Ces bâtiments et ce site possèdent le statut de biens classés. Un bien classé doit être conservé en bon état en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

De plus, pour tout travail de réparation ou de transformation, le propriétaire du bien doit demander une autorisation au ministère de la Culture et des Communications. Toutefois, le propriétaire peut profiter de certaines subventions. Le statut de bien reconnu est inférieur à celui de bien classé. Les obligations sont moindres, tout comme les avantages sur le plan financier d'ailleurs.

Du côté du gouvernement fédéral, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, qui relève de Patrimoine Canada, a accordé le statut d'édifice classé au phare de l'île Verte et d'édifice reconnu à deux autres bâtiments. Ces statuts sont différents de ceux accordés par le gouvernement provincial.

Le ministère qui est responsable d'un édifice fédéral classé doit soumettre toute intervention à l'approbation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Dans le cas d'un édifice reconnu, les interventions proposées doivent être évaluées par le ministère responsable. Cependant, dans le cas de proposition d'aliénation ou de démolition, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine doit être avisé et celui-ci doit vérifier si toutes les autres solutions ont été convenablement explorées.

Patrimoine Canada s'implique aussi dans la reconnaissance de sites historiques par l'entremise de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada. Cette commission a désigné quatre endroits de la MRC à titre de lieu historique national, en plus de reconnaître deux hommes natifs de Rivière-du-Loup comme personnes d'importance historique nationale.

Enfin, en vertu des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, les municipalités de la MRC ont procédé à la citation de quatre bâtiments et de dix sites patrimoniaux possédant une grande valeur patrimoniale en raison de leur état d'authenticité, de leurs caractéristiques architecturales et de leur importance au point de vue historique (voir tableau 9-1).

Tableau 9-1
Biens patrimoniaux cités, constitués, classés ou reconnus par les administrations municipales et les gouvernements provincial et fédéral

Nom	Localisation	Année de construction	Nature du classement
Gouvernement provincial			
L'église de Saint-Georges-de-Cacouna	455, rue de l'Église à Cacouna	1845	Immeuble patrimonial classé (1957)
Le presbytère de Saint-Georges-de-Cacouna	455, rue de l'Église à Cacouna	1835-1841	Immeuble patrimonial classé (1957)
Moulin du Petit-Sault	Route 132 à L'Isle-Verte	1823	Immeuble patrimonial classé (1962)
La maison Louis-Bertrand	incluant son décor intérieur et son mobilier. 168, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte	1853	Immeuble patrimonial classé (2001)
La Cour de Circuit de L'Isle-Verte	199, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte	1859	Immeuble patrimonial classé (1979)
L'édifice de la Banque de Montréal	428, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup	1908	Immeuble patrimonial classé (1980)
Le presbytère de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1, chemin Taché Ouest à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1878	Immeuble patrimonial classé (1983)
Le Domaine seigneurial Fraser	32, rue Fraser à Rivière-du-Loup	1829	Site patrimonial classé (1991)
Église de La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste incluant le parc	150, rue Saint-Jean-Baptiste	1846-1845	Immeuble patrimonial classé (2015)
Gouvernement fédéral (Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine)			
La maison Girard	371, route 132 à L'Isle-Verte	1830	Reconnu (1990)
Le phare de l'île Verte	Lot 25-P à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1806-1809	Classé (1991)
L'ancien manège militaire de Rivière-du-Loup	26, rue Joly à Rivière-du-Loup	1910-1911	Reconnu (1991)
Gouvernement fédéral (Commission des lieux et des monuments historiques du Canada)			
La Cour de Circuit de L'Isle-Verte	199, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte	1859-1860	Reconnu (1981)
Le phare de l'île Verte	Lot 25-P à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1806-1809	Reconnu (1974)
L'hôtel de ville de Rivière-du-Loup	65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup	1916-1917	Reconnu (1986)
Maison Louis-Bertrand	168, Saint-Jean-Baptiste	1853	Reconnu (1999)
Municipal (Loi sur le patrimoine culturel)			
Maison Louis-Philippe-Lizotte (ancien consulat)	1, rue Iberville à Rivière-du-Loup	1850	Immeuble patrimonial cité (1994)
Maison Marquis	35, rue Hôtel de Ville à Rivière-du-Loup	1910	Immeuble patrimonial cité (1998)
Presbytère de Saint-Cyprien	187, rue Principale, Saint-Cyprien	1899	Immeuble patrimonial cité (2005)

Nom	Localisation	Année de construction	Nature du classement
Maison Ward	304, rue Fraser, Rivière-du-Loup	1860	Immeuble patrimonial cité (2001)
Site du patrimoine de la maison Narcisse-Bertrand	incluant la maison, incluant le garage, la grange, la maison Narcisse-Bertrand et la remise. 42, rue Du Verger, L'Isle-Verte	1850	Site patrimonial cité (2007)
Site du patrimoine du Noyau-Religieux-de-Notre-Dame-du-Portage	incluant l'église, le presbytère, monument du Sacré-Cœur, le calvaire, la place de l'église et le cimetière. 531, Route du Fleuve, Notre-Dame-du-Portage	1859-1861	Site patrimonial cité (2006)
Site du patrimoine de l'îlot religieux de L'Isle-Verte	incluant l'église, le presbytère, l'ancienne salle paroissiale et le monument du Sacré-Cœur. 150, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte	1846-1855	Site patrimonial cité (2008)
Site du patrimoine dans le secteur du phare de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	incluant le phare, les 2 maisons du gardien, la cabane de la corne de brume, la cabane à l'huile, le garage, les 2 poudrières et le puits. Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, zone R9 (lot 28P)	1806	Site patrimonial cité (2008)
Site du patrimoine du Vieux-Saint-Patrice	portion de la rue Fraser entre les adresses civiques 304 et 376 à Rivière-du-Loup	1840	Site patrimonial cité (2003)
Site du patrimoine religieux de la paroisse de Saint-François-Xavier	incluant l'église et le presbytère ainsi que l'ancienne salle paroissiale 35, rue Delage, Rivière-du-Loup	1905	Site patrimonial cité (2008) (
Site du patrimoine religieux Saint-Bartholomew	l'ensemble du terrain appartenant au Diocèse anglican de Québec, incluant l'église anglicane et le cimetière	1841	Site patrimonial cité (2008)
Site du patrimoine religieux de la paroisse de Saint-Ludger	incluant l'église, le presbytère et le parc Vézina. Le site inclut aussi les terrains appartenant à la Commission scolaire, incluant l'école La Croisée I, située au 10, rue Vézina et l'école La Croisée II, située au 15, rue Vézina	1905	Site patrimonial cité (2008)
Site du patrimoine religieux de la paroisse de Saint-Patrice	terrain appartenant à la Fabrique, incluant l'église, le presbytère, les bâtiments secondaires et le parc Blais, site inclut aussi l'ensemble du terrain appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup et la Maison de la culture, située au 67, rue Du Rocher, le théâtre La Goélette et l'Espace Bon-Pasteur	1855	Site patrimonial cité (2008)
Site du patrimoine religieux de la chapelle Saint-Anne-des-Ondes de la Pointe	l'ensemble du terrain appartenant à la Corporation archiépiscopale, incluant l'église. Le site inclut, par ailleurs, le terrain adjacent sur lequel se trouve l'ancien presbytère de la Pointe, situé au 110, rue Hayward.	1895	Site patrimonial cité (2008)
Maison Denis-Launière à Cacouna	Située sur la réserve de la Première Nation Malécites de Viger à Cacouna	1891	Immeuble patrimonial cité (2013)

Nom	Localisation	Année de construction	Nature du classement
Presbytère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1880-1882	Immeuble patrimonial cité (2008)

Source : Gouvernement du Québec et du Canada, 2019

9.3.2 L'inventaire du patrimoine religieux

La Fondation du patrimoine religieux du Québec (en 2004) et la MRC (en 2005) ont effectué un portrait du patrimoine religieux dans la région. L'analyse reposait sur une multitude d'informations afin de pouvoir évaluer la valeur patrimoniale des bâtiments religieux. Plusieurs critères ont été retenus afin d'attribuer ces valeurs : l'âge, l'usage (À quoi sert-il? Est-il très utilisé?), la valeur d'art, son intégration à l'environnement et à la trame urbaine, son influence sur l'ordonnance physique du secteur et sa valeur de matérialité (état physique : matériaux nobles et en bon état, construction ayant nécessité un savoir-faire particulier, etc.)[2]. Le tableau 9-2 montre les lieux de culte ayant le plus de valeur selon les critères de l'étude.

Tableau 9-2
Valeur patrimoniale des églises de la MRC de Rivière-du-Loup

Nom	Adresse	Année de conception	Valeur MRC	Valeur Fondation
Église La- Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste	150, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte	1846	Forte	Exceptionnelle
Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	629, chemin de l'Isle, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1974	Faible	Non classée*
Église Notre-Dame-du-Portage	531, route du Fleuve, Notre-Dame-du-Portage	1859	Forte	Moyenne
Église Saint-Bartholomew (Saint-Barthélémie)	15, rue du domaine, Rivière-du-Loup	1841	Forte	Incontournable
Église Saint-Patrice	121, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup	1855	Forte	Exceptionnelle
Église anglicane St. Michael of all Angels	Près du 11, rue Saint-Elzéar, Rivière-du-Loup	1890	Assez faible	Non classée*
Chapelle Sainte-Anne-des-Ondes	116, rue Hayward, Rivière-du-Loup	1895	Assez forte	Exceptionnelle
Église Saint-François-Xavier	31, rue Delage, Rivière-du-Loup	1905	Assez forte	Exceptionnelle
Église Saint-Ludger	43, rue Alexandre, Rivière-du-Loup	1905	Assez forte	Moyenne
Église Saint-Antonin	290, rue Principale, Saint-Antonin	1869	Assez forte	Faible

[2] Tiré de l'inventaire du patrimoine religieux, MRC de Rivière-du-Loup, 2005 et Inventaire des valeurs patrimoniales dans la région du Bas-Saint-Laurent, Fondation du patrimoine religieux du Québec, 2004

Nom	Adresse	Année de conception	Valeur MRC	Valeur Fondation
Église Saint-Arsène	102, rue Principale, Saint-Arsène	1868	Assez forte	Supérieure
Église Saint-Cyprien	187, rue Principale, Saint-Cyprien	1954	Passable	Non classée*
Église de Saint-Épiphane	258, rue Sirois, Saint-Épiphane	1948	Assez forte	Non classée*
Église de Saint-François-Xavier-de-Viger	119, rue Principale Est, Saint-François-Xavier-de-Viger	1947	Assez faible	Non classée*
Église Saint-Georges-de-Cacouna	455, rue de l'Église, Cacouna	1841	Forte	Incontournable
Église Saint James the Apostle de Cacouna	280, rue Principale, Cacouna	1865	Assez forte	Exceptionnelle
Église de Saint-Hubert	1, chemin Taché ouest, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1900	Assez forte	Supérieure
Église de Saint-Modeste	344, rue Principale, Saint-Modeste	1868	Assez forte	Faible
Église de Saint-Paul-de-la-Croix	1er bâtiment, rue de l'Église Nord, Saint-Paul-de-la-Croix	1907	Assez forte	Faible

* L'inventaire ne tenait compte que des églises construites avant 1945.

9.3.3 L'inventaire du patrimoine bâti de la MRC

Réalisé à l'automne 2011, par la firme Bergeron-Gagnon, l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC découle du plan d'action de la politique culturelle adoptée en 2009. Il s'agit du premier inventaire aussi exhaustif couvrant la totalité du territoire de la MRC, à l'exception de la ville de Rivière-du-Loup et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (47 bâtiments) où des inventaires complets demeurent à jour. En ajoutant les 514 éléments inventoriés dans l'étude de 2011 aux 398 bâtiments inscrits dans l'inventaire de Rivière-du-Loup et au 47 de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce sont 959 bâtiments à valeur patrimoniale qui ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire.

Par souci de complémentarité, les bâtiments inventoriés excluent le patrimoine religieux visé par l'inventaire de 2005 ainsi que les bâtiments à statut légal, lesquels sont déjà bien documentés.

Sur les 514 éléments répertoriés dans l'inventaire de 2011, 34 biens ont été construits avant 1849 et 232 datent des 50 années suivantes. Le patrimoine de la MRC se distingue, notamment, par la présence de bâtiments associés à la villégiature, lesquels ont souvent une architecture distinctive et même rare à l'échelle du Québec. Plusieurs bâtiments secondaires ont été inventoriés, souvent des granges ou encore des fumoirs à poisson. Ces bâtiments occupaient une fonction en particulier. Lorsqu'elle disparaît, leur raison d'être s'affaiblie également.

L'inventaire a permis également de documenter l'évolution du cadre bâti patrimonial de la MRC. À partir du macro inventaire réalisé par le ministère des Affaires culturelles en 1977 et des inventaires locaux réalisés au début des années 1990 dans les municipalités du littoral, l'étude a permis de documenter la transformation du patrimoine au cours des dernières décennies.

Par exemple, dans la municipalité de Cacouna, on a observé qu'il y a eu, en 20 ans, jusqu'à 36 % des bâtiments patrimoniaux qui ont été touchés par une intervention majeure ayant contribué à la perte d'intégrité ou de la valeur patrimoniale. Sur cette même période, on observe également que d'autres milieux où le patrimoine a été davantage valorisé par la population, les bâtiments patrimoniaux ont mieux résisté. C'est le cas à Notre-Dame-du-Portage où à peine 5,8 % des bâtiments ont subi des altérations majeures et où plusieurs interventions ont permis de bonifier l'état du bâtiment.

Sur les 514 éléments inventoriés, 14 se sont vus attribuer une valeur exceptionnelle et 88 une valeur supérieure.

9.3.4 Les critères de délimitations des sites et territoires d'intérêt patrimonial

À la suite de repérages, de recherches, d'entrevues et à l'aide des inventaires les plus récents, la MRC de Rivière-du-Loup a identifié les sites et territoires présentant le plus grand intérêt historique ou culturel.

Un site d'intérêt est souvent un bâtiment, un ensemble de bâtiments ou un terrain présentant un caractère patrimonial exceptionnel. Un territoire d'intérêt présente, quant à lui, une concentration de bâtiments possédant une valeur patrimoniale supérieure. Les critères qui permettent de juger de la valeur patrimoniale d'un lieu ou d'une construction sont :

- L'ancienneté;
- L'intérêt historique (témoin d'un événement ou lié à un personnage historique);
- L'intérêt ethnologique (témoin d'une pratique ou d'un usage traditionnel);
- L'intérêt architectural (qualités formelles et matérielles);
- La valeur d'usage;
- La rareté;
- L'état d'authenticité.

9.3.4.1 Les territoires d'intérêts patrimoniaux

Dans les lignes qui suivent, on trouvera une délimitation sommaire des territoires d'intérêt patrimonial illustrés sur les plans 9-1 à 9-7 du SADR.

Le faubourg de la rivière du Loup à Rivière-du-Loup (Plan 9-1)

Ce territoire d'intérêt historique touche un petit nombre de propriétés construites du côté Est de la rue Taché et du boulevard Cartier, à proximité de l'embouchure de la rivière du Loup. Cet ensemble de propriétés se situe sur le premier lieu d'implantation euroquébécois en sol louperivien. Au tournant du XIX^{e} siècle, à la suite de la construction

d'un moulin à farine et d'un moulin à scie, les ouvriers de plus en plus nombreux viennent s'établir à proximité de ces entreprises et des installations portuaires du faubourg. À noter que ce territoire renferme trois maisons parmi les plus âgées de la ville.

Aujourd'hui, le secteur du faubourg a été envahi, en grande partie, par des activités commerciales et industrielles qui laissent peu de place à ses bâtiments patrimoniaux. Les résidences qui occupent ce territoire apparaissent quelque peu bigarrées, car le secteur n'a bénéficié d'aucune démarche de revitalisation. Ainsi, on retrouve des maisons villas construites au centre de propriétés agrémentées d'arbres de même que des maisons érigées sur de petits terrains à une faible distance de la rue.

Le centre-ville de Rivière-du-Loup (nord de la rue Hôtel-de-Ville) (Plan 9-1)

Réunissant plusieurs propriétés construites avant le début du XX^{e} siècle, le secteur historique du quartier Saint-Patrice se déploie autour de l'église Saint-Patrice dont l'implantation a incité l'élite locale à établir leur nouvelle demeure sur de grandes propriétés cédées par les seigneurs Fraser.

Près de là, la chapelle anglicane de Saint-Barthélemy, construction remarquable par son style architectural distinctif d'inspiration néo-gothique, fut pour sa part construite en 1841 pour répondre aux besoins des anglophones.

En 1889, un bureau de poste et de douane est construit dans la rue Iberville selon les plans de Thomas Fuller, qui fut l'architecte des édifices du Parlement à Ottawa. Dans la même rue, au 1, rue Iberville, un bâtiment construit à l'origine pour servir de maison d'école à l'institutrice du village accueillera les bureaux du consulat des États-Unis de 1926 à 1928.

L'organisation spatiale du quartier s'appuie sur un urbanisme d'avant-garde et provient d'un plan original qui cherchait à créer des perspectives monumentales à l'européenne. Celles-ci sont observables, notamment, dans la rue de la Cour avec sa perspective sur l'église Saint-Patrice et avec le Palais de Justice situé dans l'axe de la rue Deslauriers.

Les rues de ce secteur historique offrent des cachets différents. La rue Lafontaine est bordée sur son côté ouest de bâtiments contigus les uns aux autres, de deux à trois étages, avec des activités commerciales au rez-de-chaussée. Sur cette portion de rue, on distingue l'ancien hôtel Château Grandville. Dans la rue de la Cour trône le Palais de Justice avec de part et d'autre de grandes habitations servant aujourd'hui de bureaux de professionnels. La rue du Domaine se démarque elle aussi par ses grandes demeures et ses grands arbres.

Il importe aussi de souligner la présence du manoir Fraser, un impressionnant manoir seigneurial qui a été restauré en 1996-1997. Un peu plus vers l'ouest, la rue Fraser s'entoure de bâtiments apparentés à de petits châteaux de type Second Empire qui se caractérise par un bâti carré, surmonté d'un toit à la Mansard.

Le centre-ville de Rivière-du-Loup (sud de la rue Hôtel-de-Ville) (Plan 9-1)

La rue Lafontaine entre les rues Hôtel-de-Ville et Fraserville à Rivière-du-Loup témoigne d'une importante concentration d'activités commerciales insérées au sein d'un paysage architectural remarquable. Au plan urbanistique, le parcours de la rue Lafontaine est avant tout le résultat de la conjugaison du lotissement issu du régime seigneurial et de la prise en compte du cadre physique déterminé par la rivière du Loup. Cette situation particulière, superposée à la trame en damier des autres rues de la ville, crée quelques lots de coins effilés que l'on rencontre plutôt rarement au Québec. Au surplus, la topographie joue aussi un rôle marquant en imposant à certains endroits du tracé de la rue des pentes de longueurs variables.

La rue présente une forte homogénéité au point de vue de la localisation des bâtiments et de leur gabarit. La majorité des bâtiments possèdent deux étages avec une façade avant collée sur le trottoir et des marges latérales restreintes. Cet enchaînement procure un bâti en continu et, élément capital pour une rue commerçante, des vitrines en continu au niveau du rez-de-chaussée. Il y a cependant quelques exceptions à cette règle, soit la présence de quelques résidences privées, de commerces reliés à l'automobile et d'une aire de stationnement.

Les bâtiments patrimoniaux sont nombreux sur cette rue. Selon une étude sur le patrimoine architectural réalisée dans le cadre du programme Rues Principales, 40 % des bâtiments de ce secteur auraient été construits avant 1906. Parmi les bâtiments les plus remarquables, on retrouve l'édifice de la Banque de Montréal, l'ancien édifice de la Banque Molson (édifice de la commission scolaire) et le magnifique Théâtre Princesse.

Secteur de la Pointe (Plan 9-1)

Les rues Mackay et Hayward dans le secteur de la pointe à Rivière-du-Loup témoignent des activités de villégiature qui étaient à la mode à la fin du XIX^{e} siècle. Ce territoire se démarque, entre autres, par l'architecture de ses anciennes villas estivales, par leur bon état de conservation, par la présence de grands arbres en bordure de la chaussée et par de nombreuses percées visuelles sur le fleuve. D'autre part, la rue Mackay possède une chaussée relativement étroite dont le profil suit la topographie naturelle du secteur, ce qui fait que son parcours est marqué par une succession de petites buttes.

Louis-Alexandre Tachereau, qui fut premier ministre du Québec de 1920 à 1936, possédait une résidence d'été au 124, rue Mackay. Cette rue comprend la chapelle de Sainte-Anne-des-Ondes, l'édifice du presbytère redevenu propriété privée depuis 1982 et quatre autres résidences dont la maison Preston construite en 1892.

Le quartier Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup (Plan 9-1)

La trame historique du quartier Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup englobe une partie des rues Delage, Saint-André, Fraserville, Saint-Elzéar et Thibaudeau. Ce secteur se retrouve sur un promontoire qui domine la ville. Compte tenu de son relief accidenté non favorable à l'agriculture, le développement du secteur Saint-François-Xavier se fait très lentement jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, à la fin des années 1800, qui incitera la

venue d'importantes compagnies ferroviaires. Communément nommée « la Station », ce secteur connaît, au fil des ans, de profondes transformations et la démolition de la gare marque la fin d'une époque.

Saint-François-Xavier est aujourd'hui un quartier caractérisé par des maisons résidentielles de deux étages. Il offre des percées visuelles très intéressantes sur le fleuve, la rivière du Loup et sur différents bâtiments d'intérêt localisés en contrebas.

La topographie provoque la création de petits lots irréguliers. Dans l'ensemble du territoire de Saint-François-Xavier, on dénombre au moins 196 bâtiments d'intérêt patrimonial dont la majorité a perdu ses composantes anciennes et son revêtement d'origine. Toutefois, le noyau institutionnel de la rue Delage, où se retrouvent l'église et le presbytère, est toujours reconnu comme un lieu de grande valeur patrimoniale.

Le quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup (Plan 9-1)

Le cœur historique du quartier Saint-Ludger à Rivière-du-Loup correspond à une concentration d'habitations s'étalant sur les rues Témiscouata, Jarvis, Alexandre et le chemin des Raymond. Ce secteur se retrouve sur trois gradins. Il s'agit d'une zone ancienne qui regroupe les premiers sites d'établissements.

C'est en 1891 qu'on voit apparaître les premières industries de Saint-Ludger. Dans la première moitié du XX^{e} siècle, ce secteur connaît un essor important grâce à l'industrie ferroviaire. La fermeture des ateliers du C.N.R, en 1950, a un impact considérable sur son développement.

Saint-Ludger est un secteur résidentiel qui gravite autour de deux zones commerciales soit la rue Témiscouata et le chemin des Raymond. Ce secteur compte plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial, toutefois, très peu de ces bâtiments ont conservé leur caractère d'origine.

Les densités d'occupation varient d'une rue à l'autre telle la rue Jarvis qui est un îlot résidentiel présentant un caractère plutôt rural ou la rue Témiscouata avec une trame serrée qui donne l'image d'une rue urbaine. L'espace vert localisé autour du noyau institutionnel, composé de l'église et du presbytère, présente un intérêt patrimonial.

Le Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup (plan 9-2)

Le territoire d'intérêt historique du Vieux-Saint-Patrice à Rivière-du-Loup regroupe un ensemble de villas d'été sur des terrains de grandes superficies près du fleuve Saint-Laurent. Ce territoire est demeuré très homogène du point de vue architectural.

La villa « les Rochers » demeure la plus célèbre de ce site de villégiature, car le Premier ministre du Canada, Sir John A. MacDonald et sa famille ont passé plusieurs étés dans cette résidence, soit de 1870 jusqu'à sa mort en 1890.

Le cachet particulier de ce territoire, qui témoigne des activités de villégiature qui étaient à la mode à la fin du XIX^{e} siècle, provient de l'harmonie qui règne entre l'architecture romantique des anciennes villas, leur état général de conservation et l'alignement des arbres le long de la rue Fraser, dont une partie du feuillage surplombe la chaussée.

La rue Principale et le noyau institutionnel du village de Cacouna (plan 9-3)

Le territoire d'intérêt historique du village de Cacouna témoigne de l'essor de l'une des premières grandes stations balnéaires de la région. Des familles anglophones des grandes villes se déplacèrent vers cette nouvelle destination par bateau à vapeur ou par train pour profiter de l'air salin et des bains de mer.

Parmi les immeubles les plus significatifs on retient : L'hôtel « The Saint-Laurence Hall » qui était parmi les plus chics et qui pouvait accueillir jusqu'à 250 invités, l'église Saint-Georges, la villa Mackay du nom d'un sénateur d'Ottawa et d'un des plus grands financiers canadiens au début du siècle, ainsi que le Pine Cottage, un petit château d'aspect médiéval construit en 1863 pour la famille de William Markland Molson de la célèbre famille Molson, brasseurs et financiers de Montréal.

On retrouve le long de la route 132 une grande concentration des villas estivales qui sont maintenues en très bon état de conservation. À l'occasion, elles sont l'œuvre d'artisans locaux qui s'inspiraient de la maison de ferme québécoise avec un toit à plusieurs lucarnes.

Outre les villas et les résidences secondaires, la présence de grands arbres sur l'ensemble des propriétés à caractère patrimonial ajoute au décor champêtre des lieux.

Le cœur villageois de Notre-Dame-du-Portage (plan 9-4)

Le cœur villageois de Notre-Dame-du-Portage forme un ensemble linéaire de maisons de villégiature et d'édifices publics érigés sur un étroit bandeau de terre entre la rive du fleuve Saint-Laurent et le talus de la première terrasse. Ce lieu témoigne lui aussi de l'essor de la villégiature au Bas-Saint-Laurent.

L'église de pierre érigée en 1859 avec sa place publique, le presbytère et le cimetière en bordure de la mer : tous ces espaces bâtis et naturels constituent un ensemble traditionnel d'un grand intérêt patrimonial. Le reste du cœur villageois de Notre-Dame-du-Portage se démarque par son lotissement serré, ses villas et ses cottages d'allure modeste et ses petites maisons très coquettes.

L'âge des constructions varie de la fin du XIX^{e} siècle jusqu'au milieu des années 1950. L'apparente unité architecturale de l'ensemble villageois provient essentiellement du caractère estival et de villégiature qui caractérise presque toutes les constructions. Cette ambiance particulière repose aussi sur les vues ouvertes sur le fleuve et la qualité des aménagements paysagers. La préservation du boisé, enraciné dans le talus, qui surplombe le village apporte une touche supplémentaire à l'état d'isolement des lieux.

Le cœur villageois de L'Isle-Verte (plan 9-5)

Au cours du XIX^{e} siècle, l'économie du village de L'Isle-Verte a été dominée par les activités de la famille Bertrand. Ce petit empire familial a compté jusqu'à 22 entreprises avant son effondrement en 1896. Cette prospérité d'autrefois a donné naissance à un paysage architectural qui s'avère à la fois riche et varié.

Un des bâtiments les plus anciens est la maison Louis-Bertrand (168, rue Saint-Jean-Baptiste) qui a été érigée en 1853. Cette demeure digne des manoirs seigneuriaux d'autrefois constitue un véritable musée en raison de son état de conservation.

À quelques pas de ce bâtiment, on remarque la Cour de circuit qui est un ancien palais de justice récemment restauré où siégeait à l'époque un juge itinérant. Outre ces bâtiments patrimoniaux, la présence de l'église, du presbytère et de l'école créait, le long de la rue Saint-Jean-Baptiste, un véritable noyau d'activités communautaires.

Plus vers l'ouest, le secteur de l'embouchure de la rivière Verte et la rue Villeray ont été le centre du développement industriel de l'empire Bertrand avec son moulin à scie, sa forge et ses nombreux ateliers de fabrication et la résidence de Charles Bertrand. Cette dernière, ainsi qu'une jolie demeure de style Régency située sur la rue du Verger se distinguent.

Au plan urbanistique, la rue Saint-Jean-Baptiste, la rue du Verger et la rue Villeray se démarquent par leur lotissement serré, leurs maisons rapprochées les unes des autres et leur faible marge de recul. Toutefois, il existe quelques exceptions à cette règle, soit les terrains de l'église et du presbytère, les maisons construites au sommet du plateau et quelques autres demeures bourgeoises qui profitent de terrains de grandes dimensions.

Le complexe Massé de Saint-Hubert (plan 9-6)

Localisé à l'entrée nord-est du village de Saint-Hubert, en bordure de la rivière Sénescoupé, le complexe Massé comprend plusieurs bâtiments érigés au début des années 1900. Ce site d'intérêt historique témoigne de l'émergence d'un petit complexe industriel en milieu rural.

À l'époque, on retrouvait sur place une scierie à vapeur, la maison du fermier, un atelier de clôtures à neige, un moulin à farine, l'étable du moulin à farine, la grange du fermier, une porcherie, un garage et la maison de monsieur Massé. À l'exception de la scierie à vapeur incendiée à deux reprises et du moulin à farine récemment disparu, tous les autres bâtiments présentent un état d'authenticité remarquable. La demeure familiale des Massé est une maison avec un toit à la Mansard, avec des lucarnes dont les montants sont parés de roues dentelées qui évoquent le mécanisme du moulin.

L'île Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) (plan 9-7)

L'île Verte est un lieu isolé où résident quelques familles de façon permanente. Les villégiateurs, qui y séjournent de plus en plus, réinventent la vie en communauté de ce milieu insulaire. Le mode de vie des insulaires est quelque peu différent de ceux de la

côte, tant à cause de leur isolement relatif que de leurs réalités historiques propres qui ont forgé les us et coutumes.

La pêche a toujours constitué pour eux une activité importante, mais elle est en voie de disparition. On peut apercevoir ici et là sur l'île des salines et des fumoirs traditionnels dont certains ont été restaurés.

L'agriculture a aussi été pratiquée par la majorité des insulaires, mais surtout pour des fins de subsistance. Cela s'explique par la superficie réduite des terres et par des possibilités de transport limitées qui confinaient cette activité sur des bases modestes. Au cours des années plus récentes, la récolte de la mousse de mer a permis à plusieurs familles de diversifier leur revenu. Toutefois, cette pratique a été anéantie à la suite de l'apparition d'un parasite dans la mousse de mer vers 1933.

Les habitations sur l'île ne suivent pas un alignement particulier. Celles-ci peuvent être tantôt éloignées de la rive ou encore être implantées à quelques dizaines de mètres des flots. Une seule route sur le versant sud de l'île sert de lien entre les habitations. En raison de sa position stratégique, l'île fut dotée du premier phare en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le paysage maritime, le patrimoine bâti de l'île, ses nombreux sites archéologiques, sa culture intangible découlant de ses traditions orales, de ses recettes culinaires et même de ses choix de vie, tous ces aspects engendrent un lieu au caractère identitaire singulier.

9.3.4.2 Les sites d'intérêts patrimoniaux

Les édifices religieux et leur voisinage

Les églises, les chapelles et les presbytères avec les cimetières, les places ou les parcs publics adjacents sont des lieux qui témoignent de l'importance de la religion au sein de notre société. Les églises et les chapelles sont le cœur et l'âme de plusieurs villages, car elles contiennent la mémoire collective de leur communauté. Phénomène tout aussi marquant, la silhouette de tous les villages louperiviens est dominée par le clocher de leur église qui joue le rôle de point de repère.

À Rivière-du-Loup, l'ensemble formé par l'église Saint-Patrice, son majestueux presbytère et le parc Blais localisé au sud, sur un promontoire naturel, constitue un lieu culturel d'une belle harmonie. C'est aussi le cas de l'église et du presbytère de la municipalité de Cacouna, de ceux de la municipalité de Saint-Hubert et l'Isle-Verte, ainsi que plusieurs autres municipalités de la MRC.

Parmi les autres territoires d'intérêt culturel qui relèvent du patrimoine religieux, il y a les cimetières. La ville de Rivière-du-Loup en compte trois à elle seule dont le cimetière presbytérien de la chapelle Saint-Barthélemy. À Saint-Modeste, le cimetière de la paroisse se distingue des autres lieux par son calvaire à quatre personnages et sa quarantaine de croix de métal.

Les croix de chemin, les croix lumineuses et les calvaires

Parmi les autres réalisations de l'Église, la MRC de Rivière-du-Loup reconnaît comme territoire d'intérêt culturel toutes les croix de chemin, les croix lumineuses et les calvaires aux personnages sculptés. Ces derniers sont dispersés le long des rangs en milieu rural. Parmi ces sculptures religieuses les plus remarquables, il y a celle située :

- Le 6e-Rang à Saint-Antonin;
- Le 3e-Rang Est à Saint-Épiphane;
- Les deux personnages exposés dans le hameau de Lamy à Saint-Hubert.

Le moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte

Situé au pied de la chute du Petit-Sault, ce territoire d'intérêt culturel témoigne de la méthode de fabrication de la farine au siècle dernier. Ce moulin en pierre des champs à deux étages était doté d'une grande roue à godets alimentée en eau par une dalle qui entrait dans la bâtisse au niveau du toit. Pour contrôler le débit, le meunier avait érigé une digue au sommet de la chute. La partie ouest du moulin était aménagée en logement.

Le moulin du Petit-Sault, construit en 1823, est le bâtiment le plus âgé sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Monument historique reconnu par le gouvernement du Québec en 1962, aucune réparation n'a été entreprise sur ce bâtiment, qui est désormais dans un état avancé de détérioration. Le moulin et les terrains qui l'entourent profitent d'une localisation avantageuse en bordure de la route 132 et du panorama de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte.

9.3.4.3 Les sites archéologiques

Quelque 56 sites archéologiques ont été inventoriés sur le territoire louperivien au cours des dernières années. Ces sites de vestiges matériels apportent des éléments de réponse pour comprendre le mode de vie des premiers habitants et leur culture.

La majorité des sites archéologiques ont été identifiés à la suite de découvertes fortuites, d'inventaires réalisés lors d'études d'impact menées par Hydro-Québec, à l'occasion de programmes de recherche universitaire ou encore, au cours de recherches subventionnées par le ministère de la Culture et des Communications.

Les sites archéologiques se concentrent principalement dans quatre municipalités soit Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (20 sites), Cacouna (14 sites), Rivière-du-Loup (7 sites) et L'Isle-Verte (6 sites) (voir tableau 9-3 et plan 9-8 du SADR).

Selon l'étude d'impact sur l'environnement menée par Hydro-Québec pour le projet de câble sous-marin reliant l'île Verte à la terre ferme, les secteurs présentant les plus forts potentiels archéologiques sont la côte et les pointes de l'île, ainsi que l'embouchure de la rivière des Vases dans la municipalité de L'Isle-Verte. D'autre part, les berges de la rivière du Loup doivent aussi être considérées comme des lieux à fort potentiel archéologique en raison du rôle joué par cette rivière lors des déplacements des Amérindiens.

Notons enfin la présence d'un noyau de colonisation très ancien situé au croisement de l'ancien chemin du Portage et de la rivière Verte. Bien apparent sur une carte de Joseph Bouchette datant de 1831, ce hameau entouré de terres agricoles et identifié sous le nom de « Green river settlement » est aujourd'hui situé en territoire forestier privé où aucune trace n'en subsiste.

Une passerelle pour VTT traverse la rivière Verte à l'endroit approximatif du pont de l'ancien chemin du Portage. Une terre publique sous gestion de la MRC borde la rivière Verte au cœur de cette ancienne colonie. Ce site non documenté possède sans contredit un très fort potentiel archéologique.

Tableau 9-3
Sites archéologiques

Site archéologique	Localisation	Identité culturelle
Cacouna		
ClEi-2	Sur la rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Amérindien préhistorique
ClEi-3	Sur la rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Amérindien préhistorique
ClEi-4	Extrémité nord-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101)	Amérindien préhistorique
ClEi-5	Extrémité nord-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101)	Amérindien préhistorique
ClEi-6	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101)	Amérindien préhistorique
ClEi-6	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101)	Euroquébécois
ClEi-7	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101)	Amérindien préhistorique
ClEi-8	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101)	Amérindien préhistorique
ClEi-9	Extrémité sud-est de l'île du Gros Cacouna (lot 101)	Amérindien préhistorique
ClEj-3	Sur la rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Amérindien préhistorique
ClEj-4	Sur la rive sud de l'île du Gros Cacouna (lot 101-B)	Amérindien préhistorique
ClEj-5	À l'extrémité ouest de l'île du Gros Cacouna	Amérindien préhistorique
ClEj-7	Village de Cacouna	Euroquébécois 1800-1899 (Four à chaux)
ClEj-8	Extrémité ouest de Cacouna (près de route 132)	Euroquébécois (Four à rouir le lin)
ClEj-10	En aval du village de Cacouna	Amérindien préhistorique
L'Isle-Verte		
DaEi-5	Au nord-est du périmètre urbain, près de la route 132 (lot 117)	Amérindien préhistorique
DaEi-11	Embouchure de la rivière Verte, rive est (lot 200)	Amérindien préhistorique archaïque

Site archéologique	Localisation	Identité culturelle
DaEi-12	Embouchure de la rivière Verte, rive ouest (lot 252)	Euroquébécois 1900-1950 (Briqueterie Barbel)
DaEi-13	Pointe est du cran rocheux de chaque côté de la route de la rivière des Vases (lot 305)	Amérindien préhistorique
DaEi-13	Pointe est du cran rocheux de chaque côté de la route de la rivière des Vases (lot 305)	Euroquébécois 1800-1899
DaEi-14	Au sud de l'ilet Habenaria (lot 271)	Euroquébécois 1800-1899
DaEi-20	Sur le terrain de l'actuelle Maison Louis-Bertrand	Euroquébécois 1800-1899
ClEi-11	À environ 100 mètres de la maison du 146, route du Côteau des Érables	Euroquébécois 1800-1899
ClEi-13	Au sud du Chemin du Côteau-des-Érables	Amérindien préhistorique
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		
ClEi-1	Partie sud de l'île Verte (Bout d'en Haut) (lots 83, 84 et 85)	Amérindien préhistorique
DaEi-1	Rive nord de l'île Verte, environ 1 km à l'ouest du Bout-d'en-Bas (lots 7, 8, 9 et 13 (10)	Amérindien préhistorique sylvicole supérieur
DaEi-2	Rive nord de l'île Verte à l'ouest de Grande Anse (lot 17)	Amérindien préhistorique
DaEi-3	Rive nord de l'île Verte (lot 18)	Amérindien préhistorique
DaEi-4	Rive sud de l'île Verte (lots 32 et 33)	Amérindien préhistorique
DaEi-6	Au nord-est de l'île Verte (Anse-à-la-vache) (lot 3)	Amérindien préhistorique sylvicole supérieur
DaEi-6	Au nord-est de l'île Verte (Anse-à-la-vache) (lot 3)	Amérindien préhistorique sylvicole moyen
DaEi-6	Au nord-est de l'île Verte (Anse-à-la-vache) (lot 3)	Euroquébécois
DaEi-8	Sur l'île Verte au sud-est de l'Anse-aux-Fraises (lot 4)	Euroquébécois
DaEi-8	Sur l'île Verte au sud-est de l'Anse-aux-Fraises (lot 4)	Amérindien préhistorique sylvicole moyen
DaEi-8	Sur l'île Verte au sud-est de l'Anse-aux-Fraises (lot 4)	Amérindien préhistorique sylvicole supérieur
DaEi-9	Au sud de l'île Verte sur la terre de Henri Fraser (lot 72)	Amérindien préhistorique archaïque
DaEi-10	Sur l'île Verte (lot 19)	Amérindien préhistorique
DaEi-15	Dans la zone de l'estran à 660 m au nord du quai de Cacouna-Est	Euroquébécois 1900-1950 (Épave)
DaEi-16	À l'est de l'Anse-à-la-vache sur un replat abrité au nord-ouest et au sud-est par un affleurement rocheux	Amérindien préhistorique sylvicole supérieur
DaEi-17	À l'ouest du Bout-d'en-Bas, du côté sud-est de l'île	Amérindien préhistorique
DaEi-18	Au centre de l'île à environ 270 m au nord du chemin de l'Île (lots 39 et 40)	Amérindien préhistorique
DaEi-19	Extrémité nord-est de l'île Verte, aux abords du chemin de l'Île	Euroquébécois 1608-1759
DaEi-19	Extrémité nord-est de l'île Verte, aux abords du chemin de l'Île	Amérindien préhistorique sylvicole supérieur
DaEi-19	Extrémité nord-est de l'île Verte, aux abords du chemin de l'Île	Amérindien préhistorique sylvicole moyen

Site archéologique	Localisation	Identité culturelle
Rivière-du-Loup		
ClEj-1	Embouchure de la rivière du Loup (lots 19 et 362)	Amérindien préhistorique archaïque
ClEj-2	À environ 250 m à l'est de l'autoroute 20, près des étangs d'épuration de Rivière-du-Loup	Amérindien préhistorique archaïque laurentien
ClEj-6	À l'est de la rue Taché	Euroquébécois (Domaine Seigneur-Taché)
ClEj-9	Entre les rues Saint-Marc et Bellevue	Euroquébécois 1800-1899 (Domaine Seigneurial Fraser)
ClEj-9	Entre les rues Saint-Marc et Bellevue	Euroquébécois 1900-1950 (Domaine Seigneurial Fraser)
ClEi-12	Sur l'autoroute 20, sur la rive nord de la rivière Verte	Euroquébécois 1900-1950
CkEj-1	Près de la limite avec Notre-Dame-du-Portage, entre la route 132 et le fleuve	Euroquébécois (pêche aux marsouins)
CkEj-2	Près de la limite avec Notre-Dame-du-Portage, entre la route 132 et le fleuve	Euroquébécois (Four)
Saint-Antonin		
CkEi-1	Près de où croise le Petit-Témis et la rivière Verte (lot 12a)	Euroquébécois 1800-1899
CkEi-2	Sur la rive gauche de la rivière Verte à l'est du secteur de Rivière-Verte (lot 15a)	Euroquébécois 1900-1950
CkEi-3	À environ 1,5 km au sud-est du secteur de l'Église (lot 14b)	Euroquébécois 1800-1899
Saint-Cyprien		
ClEf-1	Entre le 2e et 3e lac dans le secteur des Sept-Lacs	Amérindien préhistorique
CkEf-2	À la tête du lac Témiscouata, à l'est de la route 232	Amérindien préhistorique sylvicole moyen
Saint-Épiphane		
ClEi-10	À l'est du chemin du 2e Rang Ouest, près de la limite de Saint-Modeste	Euroquébécois 1900-1950 (Four à chaux)
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup		
CkEh-1	Extrémité nord-est du lac de la Grande Fourche (lot 18)	Amérindien préhistorique
CkEh-2	Village de Whitworth (lot 27)	Euroquébécois 1800-1899
CkEh-2	Village de Whitworth (lot 27)	Euroquébécois 1900-1950

Source : Ministère de la Culture et des Communications, 2019.

9.3.4.4 Les autres éléments d'intérêt patrimonial

En plus des territoires d'intérêt historique et culturel et les sites archéologiques, on retrouve plusieurs bâtiments patrimoniaux significatifs d'intérêt local dispersés sur l'ensemble du territoire de la MRC. Parmi les bâtiments patrimoniaux et les sites du patrimoine les plus significatifs d'intérêt local à être protégés éventuellement par les autorités municipales, il y a ceux figurant dans la liste non exhaustive du tableau 9-4 ci-après.

Tableau 9-4
Bâtiments patrimoniaux d'intérêt local

Saint-Antonin :
• les maisons ancestrales situées près de l'usine de Pâte Mohawk.
Saint-Arsène :
• les maisons de la rue Principale qui forment le noyau du village; • les grandes maisons de ferme (12 et 23, rue Principale) incluant aussi la maison Gagnon-Belzile (21, rue Principale) qui serait la deuxième construction la plus âgée de la MRC; • les grandes maisons de ferme situées sur le chemin des Pionniers.
Saint-Modeste :
• les maisons de la rue Principale situées à proximité de l'église.
Saint-Épiphane :
• les bâtiments commerciaux et résidentiels situés à proximité de la place de l'église.
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :
• le complexe Massé composé d'une douzaine de bâtiments d'intérêt patrimonial résidentiel, agricole et industriel.
Ailleurs sur le territoire louperivien :
• plusieurs bâtiments de ferme en bon état de conservation, notamment la grange à trois clochetons du 61, chemin des Pionniers à Saint-Arsène.

Source : Inventaire du patrimoine, MRC de Rivière-du-Loup, 2011.

9.4 Les paysages emblématiques

Il existe plusieurs définitions du paysage. Celle de la MRC inclut le vocable de « emblématique ». Cela diffère du vocabulaire contenu dans la *Loi sur le patrimoine culturel* (P-9.002), mais dans les faits, il s'agit de paysage « culturel ». On entend par « paysage culturel », le résultat des interactions entre les populations, leurs activités et les lieux qui les accueillent[3].

Comment détermine-t-on un paysage emblématique? D'abord, quels sont les éléments qui permettent de cerner un paysage emblématique? Sur ce sujet, la littérature est abondante. La qualification d'un paysage implique la reconnaissance de ces caractéristiques par un individu ou une collectivité qui en fait l'expérience[4]. Cette expérience réfère à l'ensemble des sens (visuel, auditif, olfactif, tactile, kinésique). Cette qualification demeure essentiellement l'expression des valeurs présentes dans un espace-temps donné[5]. Bref, ce que la MRC recherche, ce sont les paysages culturels qualifiés d'emblématiques pour l'ensemble de la population du territoire.

Toutefois, suite à une étude spécialisée dans le domaine, la MRC ne désire pas retenir une méthodologie complexe pour déterminer les paysages emblématiques. De façon générale, il se dégage de la littérature certains éléments méthodologiques fondamentaux.

---

3 Tiré du *Guide du paysage* du Conseil du paysage québécois. http://www.paysage.qc.ca/guide/Application_charte.pdf

4 Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, *Guide de gestion des paysages au Québec*, 2008, page 20.

5 Idid.

Ces éléments reposent sur trois dimensions du phénomène : les sites d'observation (statique), les éléments observés (emblématique) et les corridors panoramiques (dynamique).

L'observateur qui est face à une percée visuelle décèle des formes naturelles ou urbanisées qui évoquent une expérience intéressante pour lui. On peut donc inventorier ces formes qui se présentent dans l'ouverture d'un angle d'observation. On peut également se placer dans la trajectoire inverse de la percée visuelle et reconstituer les éléments issus de ce paysage qui évoquent cette expérience intéressante. De façon plus complexe, l'observateur qui se déplace (de façon motorisée ou non), contemple un paysage qui se « déroule » sous ses yeux. Dans certains cas, un axe routier peut se transformer sur quelques kilomètres en corridor panoramique qui recèle des éléments emblématiques. La MRC a identifié ces éléments sur le plan 9-9.

Par l'entremise de la caractérisation du territoire en grandes familles paysagères (qui évoque une ambiance particulière), jusqu'aux éléments spécifiques, parfois même unique en leur genre (à l'exemple du rocher percé ou du château Frontenac), on parvient à isoler les éléments emblématiques qui constituent le paysage culturel (et emblématique) de la MRC.

Par exemple, la MRC de Rivière-du-Loup recèle un seul Cabouron (monadnock) : le Mont Pilote. Il s'agit d'un élément naturel que l'on retrouve typiquement au Bas-Saint-Laurent. D'une percée visuelle à une autre, cet élément représente une forme singulière dans le paysage. Par ailleurs, la percée visuelle que l'on retrouve à partir du parc de la Croix (situé sur le promontoire des chutes dans la Ville de Rivière-du-Loup) ouvre sur le littoral du fleuve Saint-Laurent, de même que les montagnes de Charlevoix. Ce sont là des éléments déterminants du paysage culturel de la région, car ils exercent une certaine fascination sur tous les individus.

9.4.1 Les « ambiances » ou structures paysagères

C'est l'endroit où se déploient les paysages. Elles renvoient aux lignes de force d'un paysage, constituées, entre autres, par le volume général qu'engendre le relief. On retrouve dans la structure paysagère des points de repère. Ils sont constitués d'éléments verticaux, comme : des clochers d'église, des châteaux d'eau, des pylônes, de silos, des éoliennes, des collines, des parois rocheuses ou des sommets de montagnes.

En 2006 et 2008, la MRC de Rivière-du-Loup a fait réaliser, par l'organisme Ruralys, une étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de son territoire[6]. Cette étude a permis d'identifier huit familles paysagères qui se distinguent par un agencement de composantes paysagères (relief, occupation du sol, végétation, patrimoine bâti, parcellaire, etc.) qui résulte en une singularité visuelle et une « identité » particulière.

---

[6] Ruralys (2006), Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation, La Pocatière, 84 p.
Ruralys (2008), Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rivière-du-Loup, La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. 118 p.

Chacune des familles regroupe un certain nombre d'entités paysagères qui sont des aires où s'observe un paysage singulier et identifiable, par exemple, un paysage culturel issu d'une vallée ou d'un corridor forestier.

À partir de photos de ces familles paysagères, la MRC a demandé aux citoyens quelles photos représentent davantage un paysage emblématique de ce territoire. Le résultat a permis de mettre en lumière les caractéristiques intrinsèques de chaque type de paysage emblématique que les citoyens avaient retenu. Par la suite, la MRC a élaboré un cahier de charge dans le but d'octroyer un contrat à un photographe professionnel afin de saisir un exemple d'un paysage emblématique dans chaque municipalité. Une exposition des photos sur les paysages emblématiques de la MRC a présentement lieu (2019).

La méthodologie, les études et les photos sont disponibles pour aider les municipalités dans leur recherche des paysages emblématiques.

La détermination des paysages emblématiques permet de mettre en place une signature visuelle de leur territoire par une harmonisation des formes et des couleurs. C'est ce que l'on appelle du marketing territorial. Cela regroupe l'ensemble des techniques marketing qui visent à communiquer sur l'attractivité d'un territoire afin d'en favoriser le développement économique.

Cela permet entre autres d'harmoniser l'affichage et de protéger les paysages culturels à l'échelle locale et régionale.

9.4.2 Les sites d'observation ponctuels

Ces lieux (aménagés ou non) permettent des percées visuelles sur des perspectives lointaines. Les sites (belvédères, points d'observation) retenus sont déjà de tenure publique. Ils permettent d'observer des caractéristiques particulières du territoire au travers des perspectives panoramiques sur le paysage. Par exemple :

- Un attrait naturel ponctuel et pittoresque;
- Un relief montagneux ou particulier pouvant servir de point de repère;
- Des particularités physiques originales (promontoire, pointe rocheuse, etc.).

Leur mise en valeur permet de contribuer à l'accès des paysages emblématiques pour la région. On retrouve une localisation de ces sites sur le Plan-9-9.

9.4.3 Les corridors panoramiques

Il s'agit d'axes routiers qui offrent des champs visuels permettant la découverte du paysage. À partir des études de Ruralys, la MRC a identifié certaines parties de ces axes routiers. Ils prennent le nom de « corridors panoramiques ». On retrouve une localisation de ces corridors panoramiques sur le Plan-9-9.

En bordure de certains corridors panoramiques, les municipalités devront intervenir pour préserver les percées visuelles. Le cadre normatif (Chapitre 15) prévoit des dispositions en cette matière.

Toutefois, ce n'est pas tous les corridors panoramiques qui reçoivent une attention particulière pour préserver les percées visuelles. Le degré d'attention de la MRC varie en fonction de l'importance de l'enjeu de conservation du paysage. En effet, il serait contre-productif d'intervenir uniformément sur le territoire. La MRC souhaite plutôt que les municipalités ajustent le degré d'intervention sur les portions de corridors panoramiques d'intérêts plus locaux en fonction de leur propre analyse de la situation.

9.5 Les principaux défis et axes d'interventions

Les défis en matière de patrimoine culturel se tournent davantage vers le patrimoine bâti, dont la protection et la mise en valeur doivent être prises en compte par les municipalités. Ces défis s'orientent sur :

- Combattre l'indifférence et la méconnaissance de la population envers son patrimoine;
- Cerner l'identité des communautés et celle de la MRC de Rivière-du-Loup;
- La sauvegarde du patrimoine religieux;
- Lutter contre la banalisation des paysages.

Afin de relever ces défis, il est nécessaire de mieux diffuser nos connaissances en matière de patrimoine culturel, afin qu'elles précisent davantage l'identité de la MRC et qu'elles constituent son héritage.

Les municipalités possèdent de larges compétences en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel. En matière de protection, elles peuvent :

- Appliquer différents niveaux de protection;
- Contrôler la qualité des rénovations des bâtiments;
- Contrôler l'intégration et la qualité esthétique de nouveaux bâtiments;
- Agir sur l'affichage;
- Contrôler l'entreposage extérieur;
- Déterminer des paysages emblématiques.

En matière de mise en valeur, elles peuvent :

- Promouvoir le patrimoine culturel;
- Mettre en place et financer des organismes voués à la mise en valeur du patrimoine culturel;
- Participer à une Table sur le paysage.

9.6 Les orientations

À partir du portrait déjà constitué (sections 9.3 et 9.4), les municipalités et les partenaires pourront intervenir pour :

- Préserver et mettre en valeur les paysages emblématiques;
- Favoriser un affichage commercial distinctif;

- Développer des outils pour encadrer la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments;
- Soutenir les différents services techniques dans ce domaine;
- Accroître l'inventaire des bâtiments, lieux et objets patrimoniaux;
- Favoriser la sauvegarde des bâtiments religieux dont la valeur patrimoniale est élevée;
- Encourager les projets de requalification pour les autres bâtiments religieux;
- Encourager à mettre en place des mesures de protection du patrimoine archéologique.

9.7 Les règles de conformité

De façon générale, les municipalités concernées par le contenu du portrait du patrimoine culturel (sections 9.3 et 9.4) devront élaborer une politique qui vise à prescrire des dispositions pour sensibiliser la population, mettre en valeur et protéger ce patrimoine culturel.

Les municipalités devront inscrire dans leur planification les éléments que l'on retrouve sur les plans 9-1 à 9-9, ainsi que les dispositions que l'on retrouve au Chapitre 15.

9.7.1 Les bâtiments patrimoniaux

Les municipalités devront effectuer une analyse des bâtiments patrimoniaux vacants sous-utilisés sur leur territoire, afin d'établir le potentiel de conversion de leur vocation.

En lien avec les lieux où l'on retrouve une concentration d'éléments patrimoniaux, les municipalités devront adopter des dispositions qui viseront à assurer la qualité des nouvelles implantations à proximité (résidentielles et commerciales) et l'intégration architecturale. Il en est de même en ce qui concerne la rénovation de ces bâtiments.

9.7.2 Les paysages emblématiques

Chaque municipalité devra élaborer une politique en matière de protection et de mise en valeur des paysages emblématiques. Cette politique devra permettre d'établir des modalités pour la mise en valeur et la protection des paysages emblématiques. La MRC compte retrouver dans la planification des municipalités des dispositions qui concernent minimalement la protection des points de vue concernant les paysages emblématiques. À partir de ces points de vue, la planification des municipalités devra introduire minimalement des dispositions qui concernent :

- L'affichage (implantation, dimension, couleurs, éclairage, etc.);
- L'entreposage (moins ou pas perceptible ou encore une interdiction).

Les municipalités devront intégrer également les dispositions contenues dans le chapitre 15 (Le cadre normatif) concernant l'entreposage et l'affichage.

Les municipalités concernées par les sites publics d'intérêt, tels qu'illustrés sur le plan 9-9 devront intégrer à leur planification des dispositions qui visent à préserver leur intégrité.